



La Lettre



Juridique

JO du 28 juillet 2010

LOI n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (1)
la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche impose notamment aux gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux, tant publics que privés, de respecter des règles relatives à la qualité nutritionnelle des repas servis. Une obligation assortie de contrôles et de sanctions.

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

[affichTexte.do;jsessionid=A96ADFEEE9A05D250F58CE1A7C1F2625.tpdjo11v_2?](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A96ADFEEE9A05D250F58CE1A7C1F2625.tpdjo11v_2?cidTexte=JORFTEXT000022521587&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000022521587&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A96ADFEEE9A05D250F58CE1A7C1F2625.tpdjo11v_2?cidTexte=JORFTEXT000022521587&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

Décret no 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles

Les nouvelles règles d'autorisation auxquelles sont désormais soumis la quasi-totalité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) sont fixées depuis le 27 juillet. Ancré dans une logique concurrentielle, ce système de l'appel à projet est en vigueur depuis le 1er août 2010.

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf//jopdf/2010/0727/joe_20100727_0014.pdf

Arrêté du 27 juillet 2010 pris en application de l'article 2 du décret n° 2010-885 du 27 juillet 2010 relatif au détachement sur un contrat de droit public des fonctionnaires dirigeant un établissement mentionné à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf//jopdf/2010/0729/joe_20100729_0022.pdf

JO du 29 juillet 2010

Décret n° 2010-885 du 27 juillet 2010 relatif au détachement sur un contrat de droit public des fonctionnaires dirigeant un établissement mentionné à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf//jopdf/2010/0729/joe_20100729_0020.pdf

Arrêté du 27 juillet 2010 pris en application de l'article 2 du décret n° 2010-885 du 27 juillet 2010 relatif au détachement sur un contrat de droit public des fonctionnaires dirigeant un établissement mentionné à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf//jopdf/2010/0729/joe_20100729_0022.pdf

CIRCULAIRE N°DGCS/2A/2010/254 du 23 juillet 2010 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées et au développement de la bientraitance dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS

http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/08/cir_31624.pdf